



Cpam lenteur où négligence?

Par **paul george**, le **19/10/2009** à **17:05**

Bonjour,
les réponses de la part de l'administration, devant respecter les mêmes exigences de raisonnable que toute activité humaine, plusieurs organismes m'ont semblés ne se soucier guère de ces détails.

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie, depuis un mois et vingt jours n'a effectuée aucun remboursement pour un congé maladie, pour une femme enceinte de sept mois qui plus est, sans aucune explication quant à ce retard.

Considérant que d'un côté la grossesse constitue une période de fragilité et que de manière générale les retards constituent des tracasseries évitables, nuisibles mais trop courts pour mériter une procédure fastidieuse, quelle manière serait la plus adaptée?

Par **elodieb**, le **26/02/2010** à **10:39**

bonjour paul george
je rencontre actuellement le meme probleme que vous avez eu et j aurai voulu savoir comment avez vous pour regler ce probleme?
et si par la suite vous avez pas eu d autre probleme concernant ce probleme
je vous remerci d avance
elodie

Par **obelix18**, le **01/06/2018** à **09:48**

bonjour,

je suis dans le même cas que vous dans le cadre d'une rechute avérée d'accident du travail. celle ci a été déclarée le 12 février et a ce jour, 1 juin, je n'ai perçu aucune indemnité. si vous avez une solution pour faire bouger cette administration, je suis preneur. il s'agit de la CPAM de Bourges et une véritable muraille a été montée pour ne pas être dérangé. peut être un contact journalistique pour dénoncer ces injustices ?

Par **amajuris**, le **01/06/2018** à **13:15**

bonjour,

dans chaque cpam, il existe un médiateur que vous pouvez saisir en cas de litige.
salutations

Par **morobar**, le **01/06/2018** à **16:33**

Bonjour,

On peut aussi se déplacer avec les dernières fiches de paie, au cas où l'employeur n'aurait pas transmis le bordereau à la CPAM.